

ENQUETE



ADEME



Réalisée avec la participation financière de l'ADEME

DECHETS

Sur l'état des collectes sélectives des textiles dans les collectivités françaises

Mai 2007

SOMMAIRE

1 - OBJECTIF DE L'ENQUETE.....	3
2 - CHAMP DE L'ENQUETE	3
2.1 – Les produits concernés.....	3
2.2 - Les données générales sur les collectivités participantes à l'enquête.....	3
3 – LES SYSTEMES D'ORGANISATION DE COLLECTE DES DECHETS	
TEXTILES	5
3.1 - Les acteurs de la collecte	5
3.2 - Les modes de collecte.....	6
3.3 - Les produits collectés.....	6
3.4 - Les performances de collecte.....	7
3.5 - Les destinations des produits collectés	8
3.6 - Les conditions financières	8
4 – CONSTAT DES COLLECTIVITÉS SUR LA COLLECTE SELECTIVE DES	
TEXTILES	9
5 – CONCLUSION	10

1 - OBJECTIF DE L'ENQUETE

Les déchets textiles posent de plus en plus le problème de financement de ces collectes sélectives en raison de la baisse de qualité des produits (de plus en plus de textiles synthétiques) et donc la baisse de la fraction valorisable et commercialisable.

L'objectif de cette enquête est de réaliser un état des lieux de la collecte des textiles sur les territoires d'un échantillon représentatif de collectivités.

2 - CHAMP DE L'ENQUETE

2.1 – Les produits concernés

Le gisement national des déchets textiles (vêtements, chaussures, linge de maison) est estimé à 660 000 tonnes (11 kg/hab/an source ADEME) déduction faite du gisement textile issu de l'ameublement (revêtements muraux, revêtement d'ameublement, etc).

Le périmètre de l'enquête concerne ce même périmètre, soit :

- Les vêtements et le linge de maison (hors textile d'ameublement) qui représentent 9 kg/hab/an (source ADEME),
- Les chaussures qui représentent 2 kg/hab/an.

Cette enquête ne comportant pas d'actions ciblées auprès des collecteurs / trieurs et des metteurs en marché, les ratio quantitatifs du gisement national n'ont pu être vérifiés.

2.2 - Les données générales sur les collectivités participantes à l'enquête

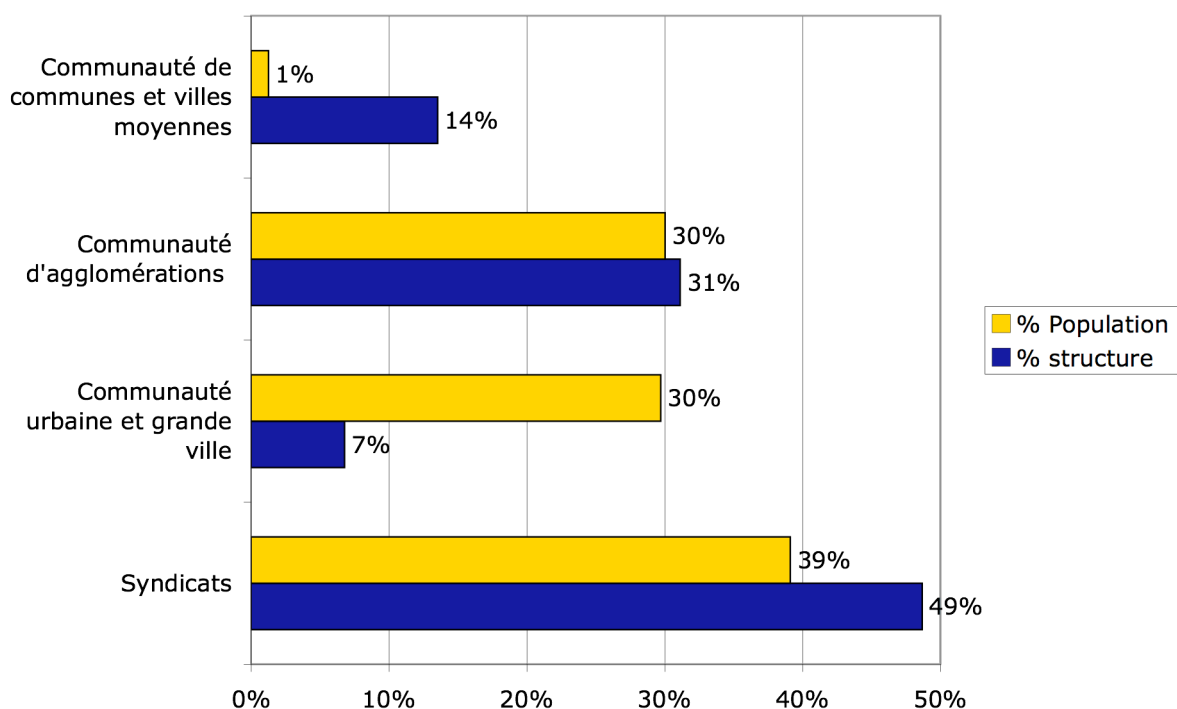
74 collectivités ont répondu à l'enquête ; elles représentent près d'un quart de la population française et se répartissent dans 20 régions et plus de 50 départements.

Tableau 1 : Les données générales de l'échantillon

	Nombre de collectivités	Nombre de communes	Population Totale
	74	4 617	14 351 734
En % national*	# 3%	12,6%	23,8%

* Nb de commune et population base INSEE

Graphique 1 : La répartition globale de l'échantillon



L'ensemble des structures ayant la compétence déchets sont représentées avec une dominante cependant pour les syndicats.

La répartition de l'échantillon est probablement plus significative en nombre de structure qu'en population ; en effet, le nombre de structure rend directement compte de cas différents tandis que la totalité de la population d'une même structure n'a pas forcément accès à la CS textile ce qui ne permet pas de considérer ce critère comme réellement pertinent.

3 – LES SYSTEMES D'ORGANISATION DE COLLECTE DES DECHETS TEXTILES

3.1 - Les acteurs de la collecte

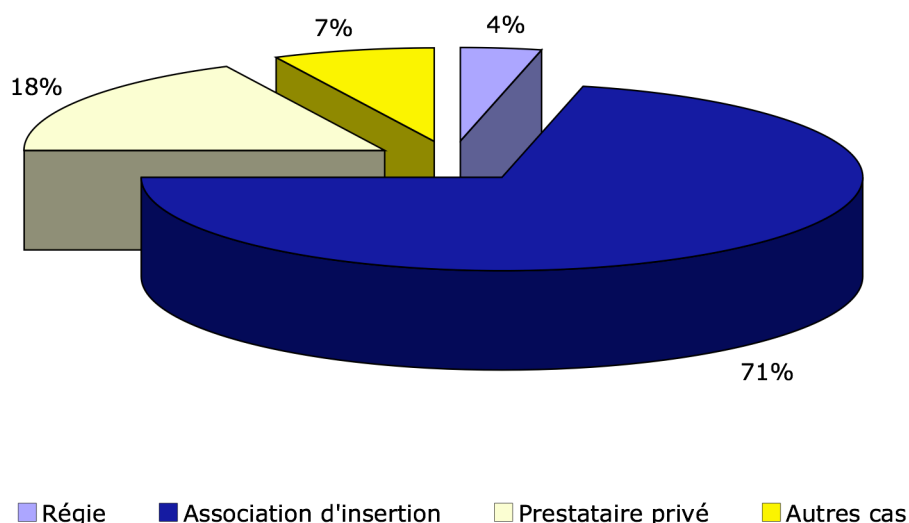
Sur l'ensemble des 74 collectivités ayant répondu à cette enquête, 93% (69 structures) ont une connaissance de l'organisation de la collecte sélective des textiles usagés sur leur territoire. On relève que cette gestion est réalisée majoritairement par des entreprises d'insertion.

Plus de la moitié des 69 collectivités estime que le nombre d'acteurs est supérieur à 2 sur leur territoire et on relève qu'il peut varier entre 1 et 7. Les associations les plus souvent citées sont :

- Association des Paralysés de France : 10%
- Autres associations (dont locales d'insertion) : 15%
- Croix-Rouge : 17%
- Emmaüs : 17%
- Le Relais : 11%
- Secours catholique : 16%
- Secours populaire : 15%

Cette multiplicité des intervenants pour la collecte se réalise sans coordination.

Graphique 2 : Les modes de gestion de la collecte des textiles



3.2 - Les modes de collecte

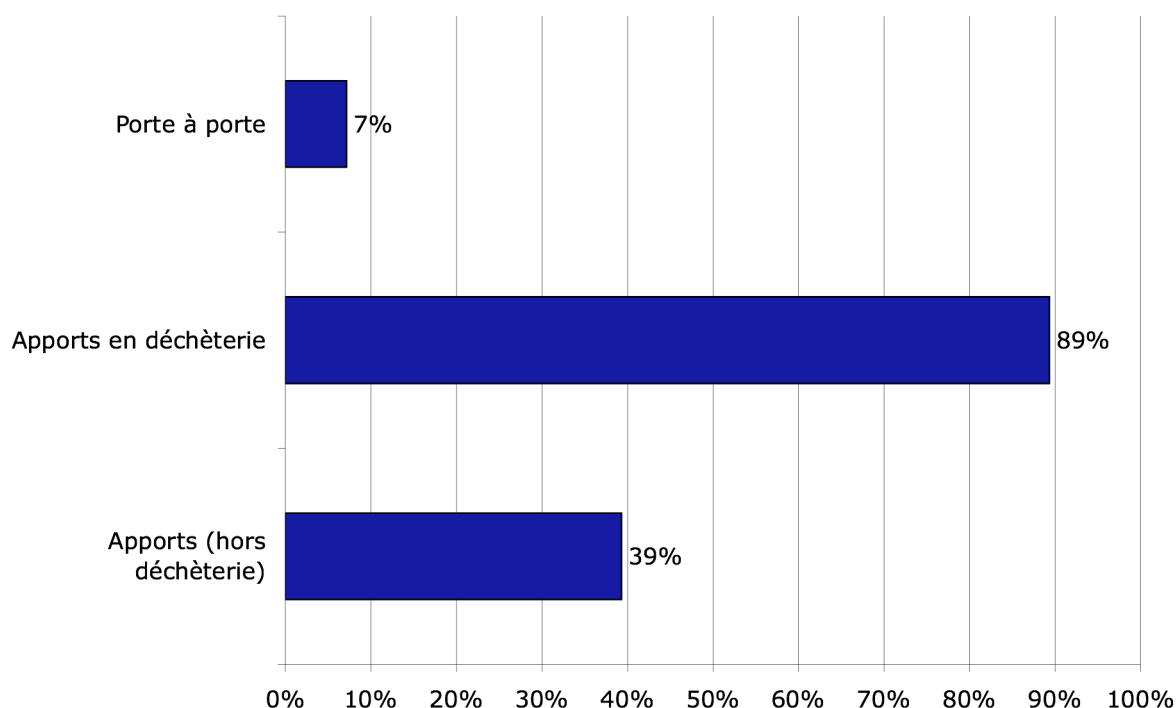
Le principal mode de collecte est l'apport en déchèterie. 32% des 69 collectivités ayant une connaissance de l'organisation de la collecte sur leur territoire répondent qu'il coexiste plusieurs modes de collecte.

Sont mentionnés deux autres modes de collecte dont l'importance n'a pu être quantifiée :

- Les vide greniers,
- Les apports directs dans les locaux des associations.

La part élevée des apports en déchetterie, visible sur le graphique ci-dessous, est sûrement à modérer dans la mesure où la majorité des collectivités ignorent soit la répartition entre les différents modes de collecte ou les modes de collecte mis en œuvre par les associations. Le graphique ci-dessous traduit davantage plus la perception des collectivités locales que l'expression d'une réalité de terrain vérifiée.

Graphique 3 : Les modes de collecte des textiles

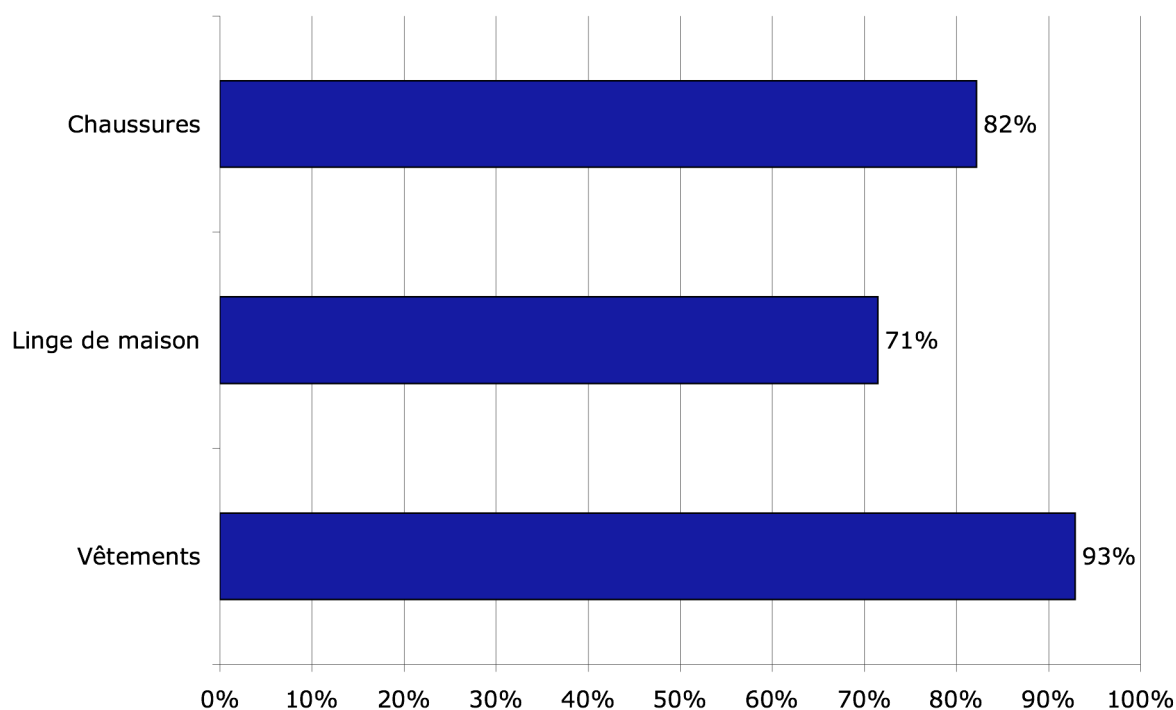


3.3 - Les produits collectés

Sur les 69 structures ayant une connaissance de l'organisation de collecte sur leur territoire, 62% (46 structures) ne connaissent pas la répartition par catégorie des textiles collectés.

Par opposition, 38% d'entre elles (28 structures) ont répondu sur les catégories collectées qui se répartissent en trois flux : vêtements, linge de maison et chaussures. Sur ces 28 structures, 68% collectent l'ensemble des produits concernés par la future filière, 82% collectent au moins les chaussures, etc. Les vêtements sont le flux le plus souvent collecté suivi par les chaussures et le linge de maison.

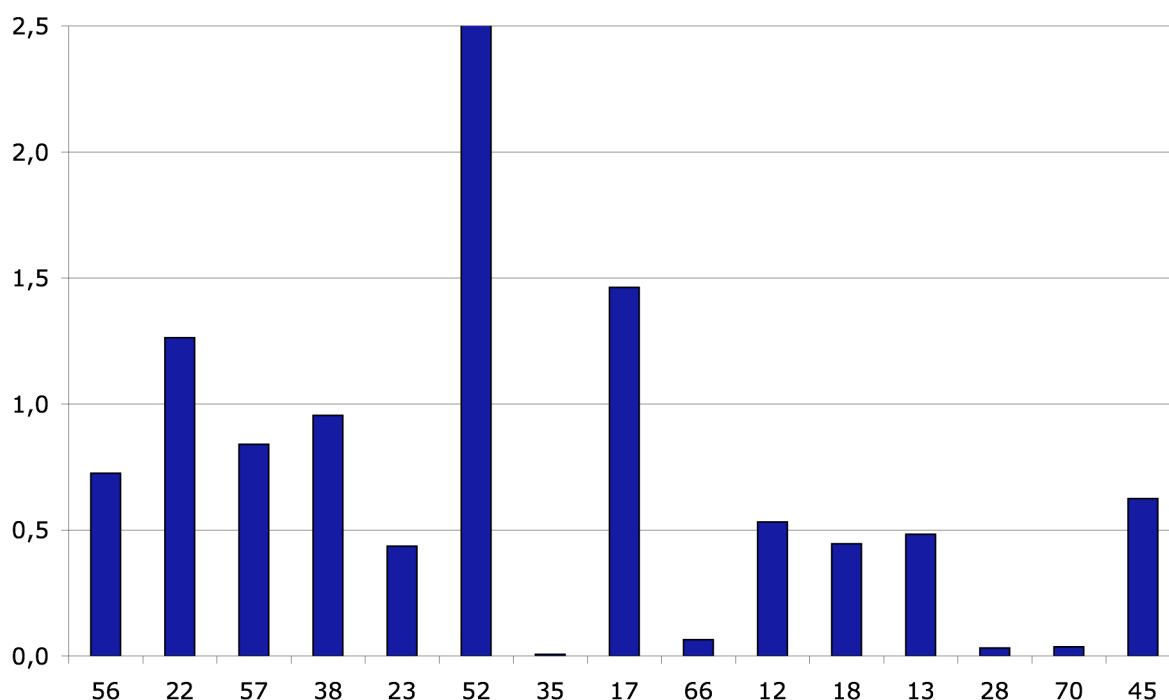
Graphique 4 : Les produits collectés



3.4 - Les performances de collecte

21,5% de l'échantillon (15 collectivités) ont renseigné les tonnages collectés, ce qui permet d'établir un profil des performances de collecte sur la base des populations totales de chaque structure. Ces performances considèrent l'ensemble des flux collectés sélectivement en conteneurs d'apport volontaire hors les quantités apportées directement dans les locaux des associations ainsi que les textiles collectés en porte à porte.

Graphique 5 : Les performances de collecte



3.5 - Les destinations des produits collectés

27% des collectivités connaissent la destination des produits collectés.

La part valorisable des textiles se répartit de la manière suivante :

- Revente en boutique,
- Chiffon, effilochage,
- Exportation.

La répartition par mode de valorisation n'est pas connue. Hormis une seule structure, l'absence de réponse pour l'ensemble de l'échantillon de l'enquête montre qu'il n'existe pas de reporting relatif au recyclage entre les structures de collecte / tri et les collectivités.

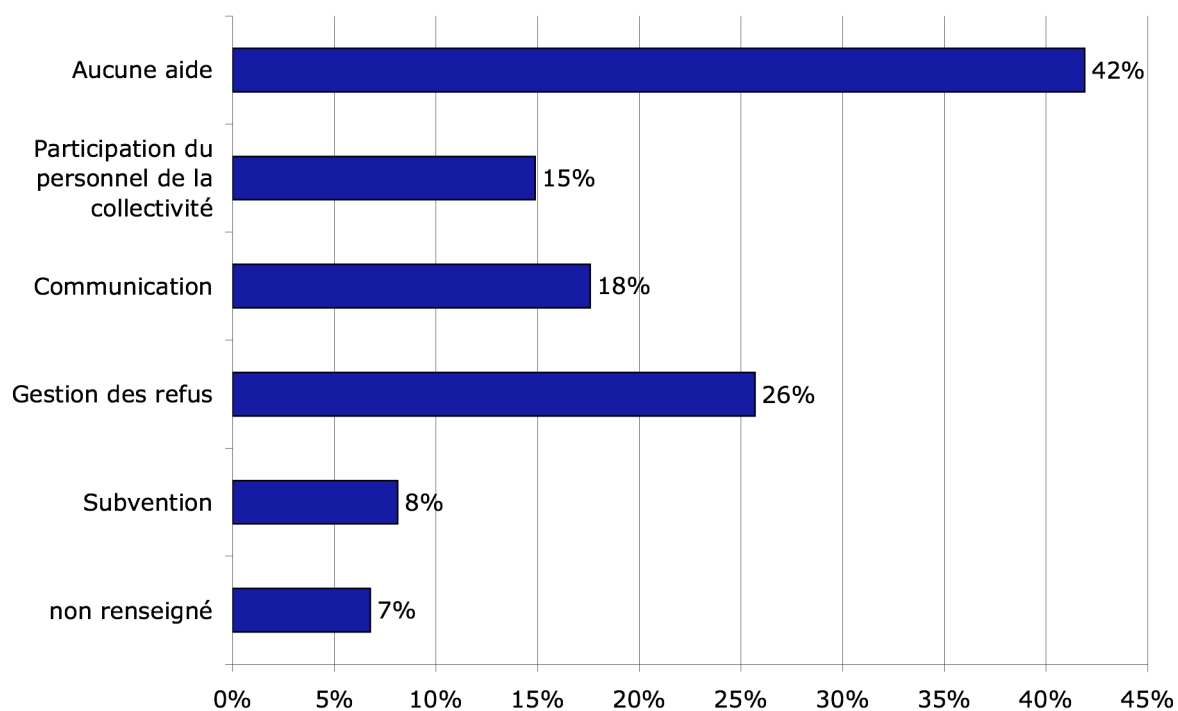
3.6 - Les conditions financières

Les coûts de gestion pour les collectivités consistent principalement dans la gestion gratuite des refus. Ils peuvent concerner également la rémunération de la structure de collecte / tri pour chaque tonne détournée sur la base d'un prix équivalent ou inférieur au prix du traitement de la fraction résiduelle.

42% des collectivités ne proposent aucune aide.

On relève que 18% des collectivités ont signé une convention avec les structures de collecte / tri.

Graphique 6 : La répartition des différentes aides des collectivités aux entreprises d'insertion



4 – CONSTAT DES COLLECTIVITÉS SUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DES TEXTILES

L'enquête comportait une série de questions sur le rôle que les collectivités estimaient devoir jouer dans la collecte sélective des textiles.

20% des collectivités qui n'organisent pas de collecte sélective sur leur territoire aujourd'hui l'ont fait dans le passé. L'arrêt de cette collecte est dû en majorité au vandalisme des conteneurs et au vol des déchets textiles ainsi qu'à l'absence de débouché pour cette filière.

La grande majorité des collectivités estiment que la collecte des textiles fait partie de leurs obligations tout en reconnaissant les compétences des associations dans la collecte et la mise en vente de cette catégorie de déchets. Cette activité permet à la fois le développement d'une économie solidaire et la création d'emplois d'insertion ainsi que le détournement de déchets valorisables des ordures ménagères destinées à l'incinération ou l'enfouissement.

À la question sur le rôle de la collectivité dans ce type de collecte, 70% des collectivités ayant répondu à cette question (53 observations) estiment que la collectivité doit avoir un rôle de coordination sur son territoire.

90% des collectivités ayant répondu à cette question (30 observations) pensent que les aides aux associations doivent être maintenues avec compensation financière.

27% des collectivités ayant répondu à cette question (74 observations) apportent une aide (gestion des refus) à une seule association sur leur territoire. Cette situation est peut-être perçue comme une iniquité par les autres associations.

Les collectivités font état d'une augmentation des quantités de refus et du coût croissant que cela entraîne pour elles.

Compte tenu de la baisse de qualité constatée dans la collecte, plusieurs collectivités se posent la question des débouchés de la filière et de sa pérennité.

5 – CONCLUSION

Un peu moins de la moitié des collectivités enquêtées organisent une collecte séparative des déchets textiles. La quasi-totalité laisse intervenir les entreprises caritatives ou d'insertion. Dans ce cas, qui est le plus fréquent, la multiplicité des acteurs dans cette filière et l'absence de coordination de ces collectes entraînent une méconnaissance du gisement capté et des débouchés des textiles collectés.

Par contre, on relève une augmentation des refus pris en charge par les collectivités qui engendre des coûts de plus en plus importants pour ces dernières.